

**Conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail
sur le mode de l'équité sociale :
une réflexion nécessaire pour la société québécoise**

Mémoire collectif présenté par :

**Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO)
La Fédération des femmes du Québec (FFQ)
La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
Le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR)**

*dans le cadre de la consultation sur la conciliation travail-famille
du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Monsieur Claude Béchard*

OCTOBRE 2004

Introduction

Le présent mémoire a été préparé grâce à la mise en commun de réflexions entreprises par des organismes communautaires du secteur Femmes et du secteur Famille. Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la Fédération des femmes du Québec (FFQ), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) ainsi que le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR), sont depuis longtemps préoccupés par les nombreux défis de la vie moderne auxquels sont confrontées les familles québécoises. De par la nature même de leur mission respective, ces organismes sont très sensibles aux difficultés vécues par les familles et les individus qui la composent, dans leurs efforts pour préserver un équilibre souvent fragile entre la vie personnelle, la vie familiale, la vie étudiante et la vie professionnelle.

Le document qui suit vise davantage à alimenter une réflexion qui en est à ses débuts plutôt qu'à présenter une série de recommandations très pointues. Plutôt que de traiter dès maintenant de mesures précises de conciliation famille-travail, nous croyons plus opportun de commencer par identifier les grands principes sur lesquels devrait s'appuyer la société québécoise en matière de politique familiale globale et d'équité sociale. La mise en place de mesures qui soutiennent véritablement les familles doit viser l'ensemble de nos institutions, qu'elles relèvent de l'économie, du monde du travail, de celui de l'éducation, du milieu de la santé et des services sociaux, que de la vie personnelle et familiale. À ce titre, les signataires du présent document réclament l'adoption d'une véritable politique familiale globale qui viserait à réduire les iniquités économiques et sociales entre les familles et entre les individus qui la composent.

Dans la vision de la famille partagée par les organismes signataires du présent mémoire, les notions de diversité et de responsabilité collective tiennent une place de premier plan. D'une part, au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles formes de familles. Dès lors, on ne parlera plus uniquement de familles biparentales, mais aussi de familles monoparentales, recomposées et homoparentales. D'autre part, les organismes signataires sont d'avis que toute société qui se respecte se doit de soutenir collectivement cette cellule de base que constitue la famille et de faire en sorte que la précieuse tâche de mettre au monde et d'éduquer des enfants soit reconnue à sa juste valeur.

La notion d'équité entre les hommes et les femmes est également centrale dans la réflexion proposée ici. En effet, malgré une certaine transformation des valeurs et des habitudes de vie, les femmes sont encore plus nombreuses à ressentir les impacts liés à la conciliation famille-travail. Elles passent encore davantage de temps que les hommes aux soins à donner aux enfants et aux tâches ménagères, font plus souvent des compromis vis-à-vis leur vie professionnelle, connaissent encore des écarts salariaux importants avec leurs confrères masculins et rencontrent davantage d'obstacles dans leur avancement professionnel.

Dans un premier temps, nous présenterons quelques principes qui devraient se retrouver à la base de toute action visant l'amélioration des conditions de vie des familles et des individus qui la composent. Nous en profiterons également pour identifier certains des éléments qui devraient se retrouver dans une politique familiale globale génératrice d'une plus grande équité économique et sociale pour les familles québécoises. Finalement, nous formulerons quelques recommandations générales sur lesquelles devraient s'appuyer la recherche de solutions viables en vue de conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale.

Quelques principes

Les signataires du présent mémoire ont accueilli positivement la volonté du gouvernement du Québec, par le biais du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, de mettre sur la table la question de la conciliation travail-famille et de procéder, cet automne, à une consultation sur le sujet. C'est d'ailleurs avec intérêt que nous avons pris connaissance du document du ministre Béchard intitulé « *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille* ». Cependant, l'expression même de « conciliation travail-famille » nous semble appuyer un peu trop sur le *travail* et pas suffisamment sur la *famille*. Le travail rémunéré n'est pas la seule activité humaine valable ou qui puisse amener à devoir faire des aménagements de temps, d'horaires et de ressources autour de la vie familiale. Les moments accordés au développement personnel, à la détente, aux loisirs, à l'acquisition de connaissances ou encore à l'implication sociale et à l'exercice de la citoyenneté méritent également, à notre avis, qu'on leur accorde de l'importance. Pour toutes ces raisons, nous préférons le concept plus englobant de conciliation entre la vie personnelle, la vie familiale, la vie étudiante et la vie professionnelle.

La mise en place d'une politique familiale globale à portée transversale

D'abord, nous croyons que la mise en place de mesures permettant de concilier la vie personnelle, la vie familiale, les études et le travail de façon véritablement efficace ne saurait se faire en dehors d'une politique familiale globale. De plus, une telle politique devrait être transversale, c'est-à-dire avoir des effets structurants sur les autres politiques et programmes gérés par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. À notre avis, une « *politique gouvernementale de conciliation travail-famille* » élaborée isolément, comme le suggère le document de consultation, n'aboutirait qu'à une série de mesures désincarnées et sans portée véritable.

Mentionnons, à titre d'exemple, la *Loi sur les normes du travail*. En dépit des récentes avancées réalisées dans la loi au chapitre des congés non rémunérés pour responsabilités familiales, ces mesures demeurent à faible portée si les travailleuses et les travailleurs doivent s'appauvrir en y ayant recours. On peut aussi penser à d'autres aspects des normes du travail qui gagneraient à être bonifiées pour avoir une portée plus grande, par exemple, l'augmentation du salaire minimum au niveau du seuil de sortie de la pauvreté et l'ajout d'une troisième semaine de vacances par année.

Un problème s'applique également au niveau de la pension alimentaire pour enfant. Bien que le système de perception automatique des pensions alimentaires dont s'est doté le Québec depuis 1995, et la défiscalisation de ces montants en 1997, aient permis à un bon nombre de familles monoparentales d'améliorer leurs conditions de vie, ces montants continuent d'être déduits de l'aide sociale et de l'aide financière étudiante pour les prestataires de la sécurité du revenu et du programme de prêts et bourses. Or, les effets structurants d'une politique familiale globale à portée transversale contribueraient à prévenir ce manque de cohérence et assurerait que chaque mesure et programme gouvernemental témoigne d'une véritable préoccupation à l'égard de la famille.

Par ailleurs, l'application d'une telle politique devrait nécessairement être sous la responsabilité du gouvernement du Québec et non pas, comme le laisse encore sous-entendre le document de consultation, être gérée par les instances locales et régionales. Bien que les besoins puissent varier d'une région ou d'une municipalité à l'autre, notamment en termes de services de garde, de logement ou de transport, nous croyons que le palier national du gouvernement devrait être maître d'œuvre dans l'application des diverses composantes d'une politique familiale globale et prévenir l'apparition de disparités régionales. D'autant plus que les gains sociaux les plus importants réalisés au Québec, particulièrement pour les femmes et les familles, l'ont été grâce à des politiques nationales.

L'équité homme femme

Nous croyons que les mesures permettant de concilier la vie personnelle, la vie familiale, la vie étudiante et la vie professionnelle devraient être offertes à la fois aux femmes et aux hommes. Il faut cependant se rappeler que, malgré leur contribution financière au ménage, les femmes assument encore la plus grande partie des travaux domestiques et des soins aux enfants. Selon des statistiques canadiennes de 1998, même si les pères participent de plus en plus aux soins des enfants et aux tâches domestiques, les femmes passeraient une fois et demie (54,9 %) plus de temps aux travail domestique que les hommes. En moyenne, les mères investissent 10,2 heures de plus par semaine dans l'espace domestique que leur conjoint. Bien qu'elles soient peu nombreuses à remettre en cause leur double statut de mère et de travailleuse, les femmes sont donc les premières à souffrir d'une surcharge de travail en devant concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

D'autre part, le marché du travail est créateur des inégalités parmi les plus profondes de notre société. De plus, la discrimination systémique envers les femmes, maintes fois démontrées par des études, renforce la division sexuelle des emplois et la sous rémunération des emplois féminins. Les exigences des emplois au bas de l'échelle, trop souvent féminins, sont devenues implacables et rendent toute tentative de conciliation extrêmement difficile pour des familles à faible revenu qui font déjà face à d'autres problèmes : coûts élevés des activités et des services pour les enfants, nécessité de se déplacer par le transport en commun et inaccessibilité des services en dehors des heures régulières, entre autres.

Certains choix entraînent également des conséquences plus contraignantes pour les familles, par exemple, celui de donner la priorité à celui qui a le plus gros salaire dans un couple pour déterminer lequel des deux parents réduira son temps de travail au profit de la vie familiale. Statistiquement, ce sont encore les femmes qui font le plus de compromis vis-à-vis de leur emploi pour faciliter la conciliation famille-travail. La mise en place d'une politique familiale globale devrait viser l'élimination des inégalités qui subsistent entre les hommes et les femmes et être assortie de mesures incitant les pères à s'impliquer davantage dans la vie familiale. Le futur Régime québécois d'assurance parentale, entre autres, devrait témoigner de cette préoccupation et prévoir des ajustements pour les travailleuses et les travailleurs qui en sont présentement exclus.

Il est primordial que toute politique et mesure en matière de conciliation famille-travail soit soumise à une analyse différenciée selon les sexes (ADS), c'est-à-dire : « *un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent* » (Québec : Secrétariat à la condition féminine, 1997). Une telle analyse constitue le seul moyen d'assurer que les mesures proposées auront des effets bénéfiques pour la population qui assument toujours le plus gros fardeau de la conciliation des responsabilités familiales et du travail, c'est-à-dire les femmes.

Le principe de responsabilité collective

Une politique familiale globale digne de ce nom devrait être solidement ancrée dans le principe que le bien-être de l'ensemble des familles québécoises et des individus qui en font partie est essentiellement une responsabilité collective. Comme on le sait, il en coûte de plus en plus cher aujourd'hui d'avoir et d'éduquer des enfants. Si on considère que les enfants sont l'avenir de la société, nous avons le devoir, en tant que citoyennes et citoyens, de soutenir les familles au sein desquelles ils grandissent et se développent. La majorité des composantes et mesures développées devraient donc être à portée universelle. À ce titre, les services de garde à contribution réduite et la mesure *Soutien aux enfants* sont de bons exemples de mesures universelles pouvant contribuer à soutenir les familles québécoises.

Par contre, il y aurait lieu d'aller encore plus loin dans le développement de nouvelles formes d'aide. Rappelons que la récente augmentation de 2 \$ par jour dans les services de garde à la petite enfance et en milieu scolaire représente une perte importante de revenus pour les familles moins nanties. Il subsiste d'ailleurs une grande inconnue du côté des services de garde à 7 \$ puisque nulle part nous n'avons vu comment le gouvernement entend subventionner le coût des services de garde des travailleuses et des travailleurs à faible revenu comme cela se faisait avant via le programme APPORT. Ainsi, si aucune correction n'est apportée, il en coûtera moins cher à une famille gagnant 25 000 \$ ou moins d'inscrire son enfant dans une garderie privée que dans une garderie à contribution réduite et l'augmentation de l'allocation familiale sera presque entièrement absorbée par l'augmentation des frais de garde nets.

La gratuité scolaire est un autre exemple où le principe de responsabilité collective est généralement admis. Cependant, il y a là encore lieu de s'inquiéter quand on constate la hausse impressionnante des coûts liés à l'achat de manuels et d'effets scolaires et le taux de pauvreté élevé des écoliers, notamment sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal. À ce titre, le Québec aurait avantage à s'inspirer de mesures universelles originales proposées dans certains pays nordiques, entre autres, la distribution de repas du midi gratuits à tous les enfants, peu importe leur origine socioéconomique, qui fréquentent les écoles publiques. La tendance actuelle du système de santé québécois à pencher vers la tarification de plus en plus fréquente de certains actes médicaux laisse également à réfléchir. Dans plusieurs pays, en plus d'avoir un système de santé public financé par l'État, les soins dentaires et d'optométrie sont gratuits pour tous les enfants mineurs.

L'élimination de la pauvreté

Comme on le sait, d'importantes iniquités sociales et économiques subsistent encore au sein de la société québécoise. Au lieu de se résorber, la pauvreté touche un nombre de plus en plus grand de familles et d'enfants au Québec. La faiblesse actuelle du salaire minimum et la prolifération des emplois atypiques font en sorte que même le fait de travailler ne permet pas toujours d'échapper à la pauvreté. En 1996, deux familles sur dix ayant des enfants de moins de 18 ans se situaient sous le seuil de faible revenu. De nouvelles données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont prouvé qu'en 2000, 29,3 % des familles, dont le chef était âgé de moins de 25 ans, avaient un faible revenu.

Nous ne saurions passer sous silence le fait que la pauvreté est plus grande chez les familles monoparentales, particulièrement celles dirigées par une femme, que chez les autres types de familles. Mentionnons, à titre d'exemple, que selon les données publiées en 2002 par le Conseil national du bien-être social, le taux de pauvreté pour les familles monoparentales constituées de la mère et de ses enfants demeure encore entre cinq à six fois plus élevé, en moyenne, que le taux de pauvreté des couples avec ou sans enfants. Selon Statistique Canada, la proportion de familles monoparentales dirigées par une femme et vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt était de 47,6 % en 2000, comparativement à 11,4 % pour les familles biparentales.

De plus, bien que la participation au marché du travail soit un gage d'autonomie économique et qu'elle permette à plusieurs de se réaliser, ce n'est malheureusement pas le cas pour toutes les travailleuses et de tous les travailleurs. Un grand nombre d'entre eux reçoivent encore un salaire inférieur au seuil de sortie de la pauvreté et travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Les emplois bien rémunérés sont plus souvent liés à des domaines faisant appel à une main-d'œuvre spécialisée. Or, l'accès à une bonne éducation ou à une formation qualifiante est très difficile, particulièrement pour les personnes qui doivent en même temps assumer des responsabilités familiales, entre autres parce que le programme de prêts et bourses est peu adapté à leurs besoins spécifiques. Ceci est particulièrement vrai pour les responsables de famille monoparentale alors que l'aide financière aux études qui leur est accordée ne suffit pas à couvrir les frais de garde et de subsistance. À ce titre, les récentes coupures qui ont eu lieu aux programmes de

prêts et bourses du ministère de l'Éducation auront pour effet d'augmenter encore le taux d'endettement des étudiant-e-s les plus pauvres en affectant encore plus durement les parents étudiants.

Le taux d'endettement des familles est d'ailleurs de plus en plus alarmant. D'autres données récentes de l'ISQ montrent que le niveau d'endettement s'est accru de 17,3 % entre 1990 et 2000, alors que le niveau d'épargne a chuté de 70 % durant la même période. Une fois les impôts déduits, les dépenses de logement sont passées de 20 % en 1978, à 25 % en 1999. La situation demeure particulièrement inquiétante pour les locataires qui avaient, en 1996, un revenu inférieur à 30 000 \$ et qui déclaraient allouer au logement 28 % de leurs revenus. De plus, 42 % des ménages locataires dépensaient 30 % et plus de leur budget pour se loger, et parmi eux, la moitié versaient 50 % et plus de leur budget.

Les actions visant à éliminer la pauvreté et à rechercher une plus grande équité sociale devraient donc constituer la base d'une politique familiale globale pour le Québec et témoigner d'une redistribution équitable de la richesse. Ce ne sera malheureusement pas l'effet des récentes coupures annoncées à l'aide sociale, qui, au nom d'une supposée *solidarité familiale*, imposera aux jeunes adultes assistés sociaux habitant encore chez leurs parents, une baisse de 100 \$ par mois sur leur chèque. Cette mesure n'aura d'autre impact que celui d'appauvrir des familles qui parviennent déjà mal à joindre les deux bouts.

La reconnaissance de toutes les formes de familles à tous les stades de leur développement

Bien que le fait de fonder une famille et d'avoir des enfants ne soit pas le choix de toutes et de tous, on ne peut nier que la famille demeure la cellule de base de la société. Comme nous l'avons déjà mentionné, la famille a cependant beaucoup évolué au cours des dernières années. En plus de parler de familles biparentales, on doit maintenant aussi parler de familles monoparentales, recomposées et homoparentales. Certaines familles vivent avec une personne (enfant ou adulte) ayant une déficience physique ou intellectuelle, tandis que d'autres doivent composer avec une maladie grave touchant un de leurs membres. D'autres familles encore sont issues des communautés culturelles. Certaines personnes (même celles qui n'ont pas d'enfants) peuvent également être appelées à exercer d'autres responsabilités familiales, soit auprès d'un(e) conjoint(e), d'une sœur, d'un frère, soit encore auprès d'un parent malade ou en perte d'autonomie.

Or, ces différents types de familles ont des besoins particuliers auxquels un seul type de mesures de soutien ne saurait répondre. De plus, l'engagement familial, aux diverses étapes de la vie, nécessite différentes réponses adaptées autant aux besoins des membres ascendants qu'aux membres descendants de la famille. La politique familiale globale devrait donc prendre en compte les besoins de tous les types de familles à chacun des stades de leur développement et dans un esprit d'équité entre les générations.

Nos recommandations

Une politique familiale globale digne de ce nom devrait donc s'appuyer sur les principes d'universalité et de responsabilité collective, reconnaître des droits aux familles, leur donner la capacité de faire des choix, s'appuyer sur l'expérience des parents et favoriser l'accomplissement de leur potentiel, respecter la diversité des familles, viser toutes les familles et l'ensemble de leurs membres à toutes les étapes de la vie, interpeller l'ensemble de la société, englober l'ensemble des domaines qui concernent la famille, soit : la santé, l'éducation, le travail, l'habitation, les loisirs, l'économie, l'environnement et les milieux de vie ainsi que favoriser leur interaction.

EN CONSÉQUENCE, NOUS RECOMMANDONS...

- **Que le gouvernement du Québec définisse une politique familiale globale et à portée transversale évitant les morcellements, permettant de coordonner les politiques et de concerter les interventions touchant les familles.**
- **Que la politique familiale globale s'appuie sur les principes d'universalité et de responsabilité collective, la reconnaissance de toutes les formes de familles à toutes les étapes de leur développement, vise l'élimination de la pauvreté, des iniquités entre les femmes et les hommes selon une analyse différenciée selon les sexes, et qu'elle ait des effets structurants sur les mesures et programmes de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.**
- **Que le gouvernement maintienne une instance chargée de la mise en œuvre et de l'application transversale de la politique familiale globale dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.**
- **Que la politique familiale globale soit assortie de mesures efficaces et concertées permettant de véritablement concilier la vie personnelle, la vie familiale, la vie étudiante et la vie professionnelle. Parmi celles-ci, on devrait retrouver plusieurs modifications à la *Loi sur les normes du travail*, dont la hausse substantielle du salaire minimum au niveau du seuil de sortie de la pauvreté, des congés rémunérés pour obligations familiales ainsi que l'ajout d'une troisième semaine de vacances payée.**
- **Que le futur Régime québécois d'assurance parentale prévoit la couverture des parents (mères et pères) qui sont exclus du régime actuel ou qui reçoivent présentement une aide insuffisante, ou encore, que des mesures complémentaires soient prévues pour leur assurer des conditions de vie décentes.**

Conclusion

Comme le document de consultation en fait lui-même mention, les exigences de la vie moderne font souvent en sorte que, « *faute de choix, la priorité est accordée au travail, et ce, au détriment de la famille* ». Or, nous croyons justement que les Québécoises et les Québécois devraient bénéficier de moyens leur permettant de choisir eux-mêmes leurs priorités, sans que celles-ci ne les obligent à négliger un aspect de leur vie au profit d'un autre. Les personnes ne devraient-elles pas pouvoir se réaliser à la fois dans leur vie personnelle, leur vie familiale, leur désir de parfaire leur éducation et leur vie professionnelle ?

Les raisons qui font en sorte que le travail prend trop souvent le pas sur les autres aspects de notre existence sont nombreuses, la première étant de bénéficier de suffisamment de ressources financières pour répondre à nos besoins de base et à ceux de notre famille. Si on ajoute à cela les diverses pressions exercées par la société de consommation sur les individus, on aura vite compris que les dépenses peuvent parfois dépasser les capacités financières réelles et mener à l'endettement. Dès lors, il y aurait sans doute lieu de repenser nos valeurs, tant sur une base individuelle que collective.

Parce que chaque étape de la vie emmène son lot quotidien de découvertes, de défis, de drames et de joies, nous devons constamment refaire de nouveaux choix pour nous ajuster à ces nouvelles réalités. De la même façon, nous devons nous positionner collectivement sur le type de société que nous voulons pour nos enfants et les familles au sein desquelles ils grandissent. S'agit-il d'un monde où la course effrénée au dieu dollars prend le pas sur tout le reste ? Ou s'agit-il plutôt d'une société plus humaine où il peut être possible de conjuguer l'ensemble des activités qui nous définissent – vie personnelle, vie familiale, implication sociale et citoyenne, loisir, détente, études, travail, etc. – sur le mode de l'équité sociale ? Si nous jugeons que la seconde avenue est la plus viable – et c'est la conviction partagée par les signataires du présent mémoire – nous devons reconnaître impérativement que le bien-être de tous les enfants et de toutes les familles québécoises doit être assumé collectivement.

La conciliation famille-travail fait appel à la notion de responsabilité sociale et collective. En tant que collectivité humaine, nous avons le pouvoir et le devoir d'orienter des changements économiques de manière à ce qu'ils prennent en compte l'évolution contemporaine de la famille et de ses besoins.